

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
du 11 décembre 2012

CONDENSE DES DECISIONS PRISES

Point 1 Statutaire

- Présence de 5 municipaux et 36 conseillères et conseillers
- Lecture de la lettre de démission de M. Jean-Luc Fontannaz
- Assermentation de Mme Monique Schafroth
- Lecture et approbation de l'ordre du jour de la séance
- Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2012
- Lecture de la lettre ouverte aux législatifs communaux vaudois rédigée par M. Piguet, président de la commission des finances de la commune de Payerne. Ce courrier invite à refuser les chiffres de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière dans le cadre de l'examen du budget. Bien que les préoccupations soient partagées, M. Eric Hostettler propose d'accuser réception en précisant que la voie la plus efficiente est une intervention des exécutifs communaux auprès de l'Union des communes vaudoises (UCV). Sa proposition est acceptée à une large majorité (30 voix pour, 3 contres et 3 abstentions).

Point 2 Préavis 08/2012 : Budget 2013

- le dit préavis est accepté à la majorité (35 voix pour et 1 abstention).

Point 3 Postulat : « Pour étudier la possibilité de sécuriser le passage pour piétons de la route du Mollendruz »

Les conseillères et conseillers acceptent le postulat en invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition et à dresser un rapport (33 voix pour et 3 abstentions).

Point 4 Etats des lieux et bilans financiers des travaux en cours

- CAD : M. Nicolas informe avoir réglé une facture de Fr. 14'000.-.
- Préavis CAD : M. Nicolas confirme qu'il sera présenté au prochain Conseil
- Châtel : M. Bapst étudie avec l'architecte une nouvelle facture liée à la rénovation de Châtel.
- Electroménagers : M. Bapst communique plusieurs achats d'électroménagers (abri PC, grande salle, bâtiments du centre villageois et de la poste).
- Barrage souterrain : Mme Arber annonce que les coûts financiers de ce projet sont dans la lignée du préavis 12/2003 voté par le Conseil. L'eau y coule depuis lundi 10 décembre à un débit de 360 lt/minute en moyenne. Elle invite les membres du Conseil à visiter le chantier.
- Facture Châtel : M. Baudat demande à connaître le montant de la facture. M. Bapst répond qu'elle est d'environ Fr.16'000.-.

Point 5 Communications du Bureau

- Dates des conseils communaux 2013 :
Jeudi 21 mars, Mercredi 12 juin, Mardi 29 octobre et Mardi 10 décembre.
- Le bureau du conseil communal a reçu un nouveau PC et un disque dur externe. L'objectif 2013 sera d'améliorer la rapidité de la connexion internet.
- La rétribution des membres des commissions et du bureau sera distribuée à domicile.
- Les votations pour l'élection complémentaire de la Municipalité seront sous la responsabilité de M. Daniel Pasche Vice-Président.
- Le bureau souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Point 6 Communications de la Municipalité

- Le Noël du village se déroulera le mercredi 19 décembre 2012 dès 18h30 au Château. Une visite du Père Noël, une soupe au pois et le verre de l'amitié sont au programme.
- Les résultats des votations du 16 décembre 2012 seront annoncés à 13h au Grand Salon du Château.
- Au nom de la Municipalité, M. Nicolas remercie et félicite Mme Dumauthioz pour son engagement et son excellent travail. Il lui souhaite une bonne continuation.
- M. Nicolas souhaite la bienvenue à M. Jean-Luc Fontannaz qui a déjà pris ses fonctions dès le 3 décembre 2012.
- Un membre de Valorsa sera présent le samedi 15 décembre 2012 à la déchèterie pour une information sur la gestion du tri des déchets.
- La Municipalité souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Point 7 Propositions individuelles

Cartes journalières CFF

M. Gruaz s'interroge sur l'avancement de ce dossier. M. Nicolas lui répond qu'il n'a pas encore été traité.

Terrain de foot

Les vestiaires et la buvette du foot étant tellement vétustes pour accueillir les 260 juniors du FC Veyron-Venoge, M. Cloux aimerait savoir si la Municipalité compte présenter un nouveau préavis avant l'été 2013. M. Bapst répond que le premier projet a dû être abandonné. Les nouvelles contraintes annoncent des transformations financièrement plus lourdes. Actuellement, le dossier se trouve au Service du développement territorial (SDT) pour régler la question de la partie du terrain non cadastrée. MM. Bapst et Cloux prennent rendez-vous pour un état des lieux.

PGA : plan général d'affectation

- M. Matti aimerait savoir si le plan général d'affectation est finalisé.
- M. Nicolas répond que le dossier est entre les mains des 14 services de l'Etat de Vaud. Il a été envoyé il y a déjà deux mois mais un délai de réponse de six mois est à prévoir.
- M. Matti souhaite la nomination d'une commission de l'urbanisme qui serait chargée de suivre l'évolution des projets de la Municipalité.
- M. Nicolas est favorable à cette demande.
- Le bureau du Conseil communal se renseigne sur la marche à suivre et le cahier des charges des commissions d'urbanisme des villages avoisinants et une réponse sera donnée au prochain Conseil.
- M. Gruaz demande si la proposition de M. Matti équivaut aux commissions nommées pour le plan de zone.
- Mme Arber demande si le souhait de M. Matti concerne l'urbanisme ou uniquement le PGA.
- M. Matti confirme qu'il souhaite une commission pour le PGA mais pourquoi pas aussi pour l'urbanisme.
- M. Nicolas précise que le travail de la commission pourrait commencer une fois le dossier retourné.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente, Isabelle Despland, remercie l'assemblée. La séance est levée à 22h15.

Bureau du Conseil Communal

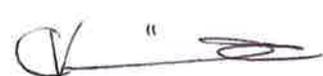
La Présidente



Isabelle Despland



La Secrétaire



Céline Käser